



Mémoire

sur le

budget fédéral de 2016

présenté au

Comité permanent des finances de la Chambre des communes

par

**l'Association canadienne des compagnies d'assurances de
personnes**

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
79, rue Wellington Ouest, bureau 2300
C.P. 99, Tour TD Sud
Toronto (Ontario) M5K 1G8
416-777-2221 www.accap.ca

Canadian Life and Health Insurance Association
79 Wellington St. West, Suite 2300
P.O. Box 99, TD South Tower
Toronto, Ontario M5K 1G8
416-777-2221 www.clhia.ca

Toronto (Ontario) • Montréal • Ottawa

SOMMAIRE

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (l'« ACCAP ») est heureuse de présenter ses recommandations au sujet du budget fédéral à venir de 2016. Nos recommandations sont harmonisées avec les priorités du gouvernement ***qui visent à appuyer la classe moyenne, créer des emplois et établir les conditions appropriées à la prospérité à long terme et à une croissance économique plus robuste***. Nous avons hâte de collaborer avec vous pour que ces initiatives portent fruit.

L'industrie canadienne des assurances de personnes joue un rôle clé dans l'économie du Canada. Elle protège plus de 75 % des Canadiens grâce à un vaste éventail de produits d'assurance-vie et maladie et de rentes. L'industrie a payé plus de 83 milliards de dollars de prestations en 2014, soit plus de 1,6 milliard de dollars par semaine, dont plus de 90 % à des assurés vivants. Presque 155 000 Canadiens tirent une partie ou la totalité de leur revenu directement de l'industrie (à titre d'employés ou d'agents indépendants). L'industrie est un investisseur de premier plan au Canada et ses actifs dépassent 721 milliards de dollars, dont presque 90 % constituent des investissements à long terme. Il s'agit d'une source importante de capitaux à long terme pour les gouvernements fédéral et provinciaux et les milieux d'affaires. Au cours de l'année civile 2014, les assureurs-vie du Canada ont versé au gouvernement fédéral plus d'un milliard de dollars en impôts sur le revenu des sociétés et sur le capital, les taxes de vente et autres. Les assureurs-vie du Canada sont actifs sur les marchés étrangers depuis longtemps et presque 62 milliards de dollars (ou 41 %) de leurs primes mondiales proviennent de l'étranger.

Dans ce mémoire, nous recommandons, pour le budget de 2016, les quatre initiatives suivantes qui vont de pair avec les grandes priorités du gouvernement :

- 1. Recourir davantage aux partenariats public-privé.***
- 2. Inciter les Canadiens à assumer la responsabilité de leurs besoins en soins de longue durée.***
- 3. Bonifier les revenus de retraite.***
- 4. Réduire ou supprimer l'impôt sur le capital pour les institutions financières.***

Nos recommandations viables et prudentes aident à propulser la prospérité de la classe moyenne et à offrir aux consommateurs canadiens un vaste éventail de moyens possibles de gestion efficace des risques et de protection.

1. RECOURIR DAVANTAGE AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

L'ACCAP félicite le gouvernement d'avoir affirmé dans son récent discours du Trône qu'il fournirait un soutien à long terme des plus nécessaires aux infrastructures publiques. De tels investissements à long terme ciblés et bien exécutés aideront à stimuler la croissance économique.

Le recours aux partenariats public-privé (PPP) peut jouer un rôle important en stimulant les investissements à long terme dans les infrastructures, car ils évitent au gouvernement d'avoir à assumer le fardeau total des coûts à court terme. Il constitue aussi une source attrayante d'investissements à long terme pour l'industrie de l'assurance-vie afin de soutenir les passifs à long terme. En lançant des projets d'infrastructure sous forme de PPP, le gouvernement peut exploiter le savoir-faire du secteur privé en matière de gouvernance et d'exécution pour réaliser les projets en respectant les délais et le budget établis.

Nous signalons aussi qu'étant donné que le gros du déficit infrastructurel de 400 milliards de dollars du Canada se situe à l'échelon plus restreint des administrations municipales et des Premières Nations, un plan d'action plus nuancé et précis s'impose pour combler ce segment particulier du déficit infrastructurel du pays. La collaboration active entre tous les ordres de gouvernement et le secteur privé pour établir un plan intégré à long terme afin de financer des besoins définis à l'échelon local et d'aider à y répondre aidera à lancer plus rapidement les projets sur le marché et à réduire le déficit infrastructurel.

Le gouvernement peut faire davantage pour encourager les investissements dans les PPP au Canada – en particulier dans le cas des projets d'infrastructure d'envergure plus modeste. ***Nous recommandons que le gouvernement charge PPP Canada de jouer un rôle de premier plan en élaborant des procédures normalisées pour les projets PPP de moins de 50 millions de dollars en étroite collaboration avec les principaux intervenants, y compris les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, l'industrie de l'assurance-vie et maladie et d'autres investisseurs institutionnels du secteur privé.*** Un plan d'action ciblé aidera à réduire le déficit infrastructurel à l'échelon municipal et contribuera à rendre les collectivités plus prospères et protégées au Canada. ***Nous recommandons aussi qu'à moyen terme, le gouvernement impose de nouveau le seuil PPP afin d'assurer que l'on détermine si des projets d'une certaine taille offriraient la plus grande valeur sous forme de PPP.***

2. INCITER LES CANADIENS À ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DES LEURS BESOINS EN SOINS DE LONGUE DURÉE

La demande de soins de longue durée (SLD) au Canada grimpe en flèche à mesure que les baby-boomers vieillissent. Statistique Canada prévoit qu'en 2030, 24 % de la population canadienne aura plus de 65 ans (comparativement à 15 % en 2013) et que le pourcentage des aînés de 80 ans et plus explosera pour passer de quelque 4 % en 2013 à 10 % en 2045. Les programmes de l'État qui visent à aider les Canadiens à faire face aux dépenses en SLD ne suffisent pas pour couvrir tous les coûts de ces soins, notamment les soins à domicile. Trois quarts des Canadiens admettent qu'ils n'ont aucun plan financier pour payer des SLD s'ils en ont besoin et deux tiers d'entre eux croient que le gouvernement prendra en charge la moitié du coût des SLD dont ils auront besoin. L'ACCAP estime de façon conservatrice que le passif des SLD non capitalisé des baby-boomers canadiens atteint environ 600 milliards de dollars.

La mise en commun des risques au moyen d'une assurance SLD est une façon économique de se protéger contre des dépenses en SLD qui peuvent être catastrophiques et d'éloigner les risques des gouvernements et des familles. À la fin de 2014, toutefois, quelque 350 000 Canadiens seulement étaient couverts par des régimes d'assurance SLD et plus de deux tiers d'entre eux étaient protégés par des régimes collectifs d'employeur dont la couverture prend fin à la retraite. À titre de comparaison, plus de 7,5 millions d'Américains avaient de l'assurance SLD privée en 2012, encouragés par les déductions fiscales accordées pour l'achat d'assurance SLD aux États-Unis.

Il importe que le budget de 2016 contienne des mesures pour informer les Canadiens de leurs responsabilités personnelles et familiales à l'égard de leurs besoins en SLD et de les inciter à agir rapidement pour se préparer à faire face à ces coûts éventuels. En décembre 2014, le Comité des finances de la Chambre des communes a demandé au gouvernement d'étudier des moyens d'aider les Canadiens à épargner pour payer des soins de longue durée, en signalant que l'ACCAP avait proposé d'accorder un crédit d'impôt non remboursable de 15 % sur les primes payées pour **l'assurance soins de longue durée**. Plus les Canadiens et les gouvernements attendent pour agir, plus cet écart sera difficile à refermer.

Pour inciter les Canadiens à se préparer financièrement à faire face à des dépenses éventuelles en SLD, ***l'ACCAP recommande que le gouvernement lance un crédit d'impôt non remboursable de 15 % pour les primes d'assurance SLD admissible¹. Cet appui ciblé des SLD encouragera les Canadiens à accepter de se charger personnellement de leurs besoins en SLD et aidera à garantir que les générations futures n'auront pas à payer plus que leur juste part des coûts liés aux SLD.***

3. BONIFIER LE REVENU DE RETRAITE

Les comptes d'épargne libres d'impôt (CÉLI) offrent aux Canadiens d'importantes possibilités d'épargner. Ce sont actuellement des moyens d'épargner à court et moyen terme et les comptes doivent être transférables et liquides afin de laisser aux Canadiens de la marge de manœuvre et de leur donner accès à leur épargne accumulée. Les Canadiens de la classe moyenne utilisent toutefois les CÉLI comme régime d'épargne à long terme pour compléter leur revenu de retraite, ce qui est encourageant.

Ce ne sont pas tous les consommateurs qui voudront peut-être échanger leur liquidité ou la possibilité d'une valeur résiduelle pour leur succession au décès contre des revenus garantis plus élevés payables durant toute leur vie. Le fait d'offrir le choix de renoncer aux droits de liquidité (après 55 ans, par exemple) en faveur d'un revenu à vie garanti répond toutefois à un besoin réel en politique publique afin de bonifier la sécurité du revenu de retraite des Canadiens de classe moyenne. Un titulaire n'aura pas à

¹ Une ***politique sur les SLD admissibles*** constituerait purement un produit d'assurance sans aucune valeur de rachat. Les prestations seraient limitées aux dépenses qui auraient autrement donné droit au crédit d'impôt pour frais médicaux (CIFM), comme les soins en foyer de soins infirmiers, les soins de santé à domicile, les soins de jour personnels ou aux adultes, etc., pour les personnes qui ont des incapacités de longue durée. À cet égard, une politique sur les SLD admissibles fonctionnerait de la même manière que le régime privé de services de santé dans le cadre duquel les coûts remboursés ne sont pas admissibles au CIFM mais elle viserait plutôt spécifiquement à couvrir les dépenses en SLD.

renoncer aux droits de liquidité avant de choisir un revenu garanti, ce qui protège jusque là la liquidité et la transférabilité.

Dans la mesure où les rentes viagères des CÉLI remplacent d'autres instruments de placement, **la transformation en rentes n'entraîne aucun coût fiscal**. En permettant des rentes viagères (en plus de certaines rentes à terme actuellement envisagées dans les règles régissant les CÉLI), on éliminerait une inégalité sur le marché des CÉLI et répondrait mieux aux besoins en revenu de retraite de beaucoup de Canadiens.

L'ACCAP recommande que l'on modifie les règles régissant les CÉLI afin de permettre à leurs détenteurs de renoncer à leurs droits de liquidité pour obtenir un revenu garanti payable à vie dans le contexte d'un CÉLI. Un tel changement ciblé permettra aux Canadiens de la classe moyenne d'exploiter les CÉLI pour répondre à leurs besoins à long terme sans qu'il en découle d'augmentation des coûts fiscaux.

4. RÉDUIRE OU SUPPRIMER L'IMPÔT SUR LE CAPITAL POUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Partout dans le monde, les gouvernements continuent de renforcer la quantité et la qualité du capital que la réglementation oblige les institutions financières (IF) à garder afin de protéger les consommateurs et d'éviter les sauvetages coûteux par les contribuables. Le Canada ne fait pas exception. Le Canada est toutefois le seul pays de premier plan au monde à percevoir un impôt de 1,25 % sur le capital même qu'il faut détenir en vertu de la réglementation pour protéger les consommateurs, depuis 1990.

Cet impôt sur le capital n'est payable que dans la mesure où il dépasse l'impôt sur le revenu des sociétés, mais sa nature perverse est telle que le niveau ou le montant de l'impôt sur le capital (qui n'a aucun lien avec la rentabilité) a souvent dépassé l'impôt sur le revenu des sociétés et des compagnies d'assurance-vie (qui est fondé sur la rentabilité). L'impôt sur le capital augmente ensuite le taux de rendement minimal des compagnies canadiennes d'assurance-vie qui veulent prendre de l'expansion en renforçant leur capitalisation pour leur permettre de se protéger contre des risques supplémentaires afin de protéger davantage les consommateurs. Cette situation va à l'encontre de la politique générale du gouvernement qui est de réduire le taux de rendement minimal des nouveaux investissements pour les fabricants et d'autres entreprises en offrant des incitatifs fiscaux comme les taux de déduction pour amortissement accéléré et d'autres crédits d'impôt. Les études indiquent en général qu'une augmentation de 10 % du coût du capital entraîne une réduction de 7 à 10 % de l'investissement à long terme.

Comme le Canada est le seul pays du G20 à percevoir un tel impôt, il est temps que le gouvernement supprime l'impôt sur le capital pour les IF afin d'assurer la compétitivité des institutions financières canadiennes. S'il n'est pas possible d'éliminer l'impôt à court terme, l'ACCAP recommande que son taux tombe immédiatement de 1,25 à 0,67 % (ce qui correspond aux réductions récentes des taux d'imposition sur le revenu des sociétés qui harmoniseront aussi la récupérabilité de l'impôt sur le capital avec les niveaux de rentabilité). Une intervention aussi claire du gouvernement ferait passer un message sans équivoque, soit qu'il encourage et appuie l'accumulation de capital par les IF.